

**CONVOCACTION**

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 30  
Votants : 38  
Pouvoirs : 8  
Absent : 1

**Étaient présents** : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

**19 DEC. 2024**

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

**Absents représentés**

Mme MOUSSATEN  
Mme HAMADOUC  
Mme PEREZ  
Mme SENET  
Mme JACQUEMART  
Mme M'BAYE  
M. LUCAS  
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL  
Pouvoir à Mme LAMBRE  
Pouvoir à M. BROCHOT  
Pouvoir à M. BOUKHACHBA  
Pouvoir à M. BOULHAMANE  
Pouvoir à M. KA  
Pouvoir à Mme MEHADJI  
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

**Absents non représentés**

M. ZAHRAOUI.

**Secrétaire de séance** : Jessica ELONGUERT

**18 Garantie d'emprunt - CDC HABITAT - 22 logements situés Quai d'Amont/Rue Victor Hugo**

■ **Rapport de présentation :**

**Thierry BROCHOT, Adjoint**

CDC Habitat social (ex OSICA), organisme bailleur, sollicite de la Ville, la garantie d'emprunts en vue du financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 22 logements (bâtiment 5) situés à Creil, Quai d'Amont, rue Victor Hugo.

CDC Habitat social souhaite à cet effet pouvoir obtenir la garantie des prêts d'un montant total de 1 443 486.00 €, à hauteur de 100% auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Caractéristiques principales des prêts**

Offre CDC

Caractéristiques	PLAI foncier	PLS	PLS foncier	PLUS	PLUS
Enveloppe	-	PLSDD 2023	PLSDD 2023	-	2.0 tranche 2020
Identifiant de la ligne	5558402	5558400	5558404	5558403	5571540
Montant	302 164 €	217 452 €	260 730 €	520 140 €	143 000 €
Commission d'instruction	0 €	130 €	150 €	0 €	80 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle

Taux de période	3,30%	4,11%	3,30%	3,60%	1,10%
TEG	3,30%	4,11%	3,30%	3,60%	1,10%
Phase d'amortissement					
Durée du différé d'amortissement	-	24 mois	-	24 mois	240 mois
Durée	60 ans	40 ans	60 ans	40 ans	20 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A	taux fixe
Marge fixe sur index	0,30%	1,11%	0,30%	0,60%	-
Taux d'intérêt	3,30%	4,11%	3,60%	3,60%	0,00%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance et prioritaires (intérêts différés)	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Sans indemnité
Modalité de révision	SR	SR	SR	SR	Sans objet
Taux de progressivité de l'échéance	1%	0%	1%	0%	0%
mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360

Il vous est proposé, de donner un accord pour la garantie à hauteur de 100 % des prêts de 1 443 486.00 €, ci-dessus mentionnés.

#### ■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2252-1 et L2252-2,  
Vu le code civil, notamment l'article 2298,  
Vu l'avis de la commission « Finances et Synthèse » en date du 02 décembre 2024,  
Vu la demande formulée par CDC Habitat social,  
Vu le contrat de prêt n°162101 en annexe signé entre CDC Habitat et la Caisse des dépôts et consignations,  
Considérant l'intérêt d'accompagner CDC Habitat social sur l'acquisition en VEFA de 22 logements sis Quai d'Amont, rue Victor Hugo, à Creil,  
Entendu le rapport de présentation,

#### ■ Vote

Votants : 38	Pour : 35	Contre : 0	Abstentions : 3	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

#### ■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : la commune de Creil accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100% de 1 443 486.00 €, ci-dessus mentionnés, qui seront contractés par CDC Habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 22 logements (bâtiment 5) situés à Creil, Quai d'Amont, rue Victor Hugo.

**Article 2** : le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de garantie communale avec CDC Habitat Social en vue de définir les modalités de mise en œuvre de la garantie d'emprunt.

**23 DEC. 2024**

CREIL, le

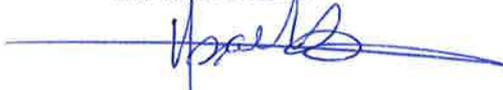
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

  
Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire



Madame Jessica ELONGUERT

  
La secrétaire de séance